



Collectivité
Territoriale
de Guyane

Cayenne, lundi 18 juin 2018

*Le Président de la
Collectivité territoriale de Guyane*

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS

Objet : crise sanitaire et hospitalière en Guyane,
proposition de transfert de l'Ecole de Santé des Armées à Cayenne
PJ : - courrier à Agnès Buzyn des 4 et 15 mai 2018
- courrier commun Parlementaires-CTG du 5 juin 2018

Monsieur le Président de la République,

Je vous sais sensible et particulièrement attentif à la grave crise sanitaire qui secoue la Guyane et plus particulièrement son principal hôpital, le Centre hospitalier Andrée Rosemon (CHAR). Aussi je vous ferai grâce d'un nouvel état des lieux de cette situation d'extrême urgence que nous connaissons suite (notamment) à la démission collective de 17 médecins du service des urgences et du SAMU 973 le 4 mai dernier, et vous transmettrai simplement pour rappel (ci-joint) copie des derniers courriers transmis à ce sujet à la Ministre des Solidarités et de la Santé, Madame Agnès Buzyn.

Il ne fait aucun doute qu'une résolution de la situation au CHAR (dans un premier temps) ne pourra passer que par la mise en place d'un plan ambitieux et concerté de restructuration organisationnelle et financière de l'établissement, dont l'objectif devra être de restaurer la confiance de l'ensemble des acteurs concernés (personnel médical et paramédical) et de renforcer durablement l'attractivité de l'établissement afin de convaincre les médecins de venir et de rester.

En marge de cela, je souhaitais vous proposer de bien vouloir réfléchir à une opportunité qui, je le crois, permettrait certainement de contribuer à un regain d'attractivité de la Guyane vis-à-vis des professionnels de santé : il s'agit du transfert à Cayenne de l'Ecole du service de Santé des Armées, actuellement installée à Lyon et pour partie à Bordeaux.

Ce transfert aurait en effet l'avantage de garantir la présence non seulement d'un corps enseignant médical affecté aussi bien à des tâches pédagogiques qu'hospitalières au CHAR, mais aussi d'un nombre important d'étudiants en médecine et d'internes susceptibles de répondre aux besoins des hôpitaux et des dispensaires en sites isolés. Le problème du sous-effectif chronique de médecins s'en trouverait ainsi, de fait, réglé.

Page 1 sur 2

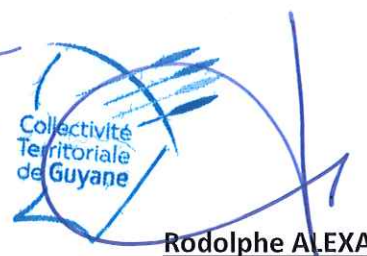
Le préjudice inhérent au départ de l'Ecole du service de Santé des Armées serait en réalité moindre pour la métropole lyonnaise, celle-ci abritant déjà des universités médicales de qualité. Son implantation en Guyane, et la création d'une véritable filière universitaire de médecine qu'elle entraînerait de fait, constitueraient par contre un excellent signal envoyé tant à une population qu'à une communauté médicale qui en ont extrêmement besoin. Elle aurait de surcroît l'avantage d'apporter une réponse de proximité aux besoins des deux régiments d'infanterie, de la base aérienne et de la base navale présents sur le territoire, ainsi qu'aux escadrons de gendarmerie régulièrement déployés notamment dans le cadre de la lutte contre l'orpaillage clandestin.

Un tel transfert aurait enfin pour avantage de doper considérablement la recherche universitaire guyanaise, avec la création de la première université médicale de rang mondial spécialisée en médecine équatoriale. Les médecins militaires pourraient ainsi disposer d'une expérience unique en médecine équatoriale, qui pourrait pourquoi pas être complétée par un volet en médecine aéronautique et spatiale, amplement justifié par la présence du Centre spatial guyanais. Un partenariat avec le CNES en ce sens pourrait d'ailleurs parfaitement être envisagé.

Je suis convaincu que le transfert de l'Ecole du service de Santé des Armées (qui pourrait être utilement être implanté dans les locaux de la caserne Loubère à Cayenne ainsi que dans l'ancienne prison si cela s'avérait nécessaire) pourrait représenter un élément déclencheur de nature à accélérer la résolution des insuffisances en médecins et infirmiers que connaît non seulement le CHAR, mais aussi les autres hôpitaux et les centres de santé de Guyane.

Certain de votre intérêt pour tout ce qui pourra permettre au Centre hospitalier Andrée Rosemon et plus largement à la Guyane de sortir rapidement de la crise sanitaire dans laquelle elle se trouve engluée depuis de trop nombreuses semaines, et en espérant que cette proposition saura retenir votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

Mes profonds respects,



Collectivité
Territoriale
de Guyane

Rodolphe ALEXANDRE

Copie :

- Monsieur Edouard Philippe, Premier Ministre
- Madame Agnès Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé
- Madame Annick Girardin, Ministre des Outre-Mer



Cayenne, vendredi 4 mai 2018

*Le Président de la
Collectivité territoriale de Guyane*

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Objet : situation du SAMU de Guyane
PJ : Démission collectives des urgentistes du CHAR
Courrier du 29 novembre 2017

Madame la Ministre,

Par courrier en date du 29 novembre 2017 (ci-joint), je vous alertais sur les difficultés importantes rencontrées par les urgentistes du Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) de Cayenne, susceptibles de mettre en péril le fonctionnement-même du SAMU de Guyane.

Il semble malheureusement que ce point de rupture ait désormais été atteint.

C'est ainsi que faute de réponse adaptée à leur situation, l'ensemble des médecins qui composent l'équipe médicale du service urgences-SAMU du CHAR a présenté hier sa démission (ci-jointe) à la Directrice de l'hôpital.

Il n'est nul besoin, je pense, de m'attarder sur les conséquences potentiellement dévastatrices en termes de santé publique d'une telle mesure, ni sur la crise incommensurable dans laquelle se trouverait plongée la Guyane si d'aventure un décès devait survenir en ayant pour cause directe l'arrêt du fonctionnement de ce service de soins d'urgence.

C'est pourquoi je réitère plus que jamais ma demande d'intervention auprès de vous et la prise urgente de mesures fortes, susceptibles de permettre aux urgentistes du CHAR de travailler dans des conditions acceptables et, à court terme, de les convaincre de reprendre leur activité dans les meilleurs délais.

Persuadé que vous prendrez la mesure de la situation extrêmement périlleuse dans laquelle se trouve l'hôpital de Cayenne et, par voie de conséquence, l'ensemble de la population guyanaise, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Rodolphe ALEXANDRE

Copie :

- Monsieur Emmanuel Macron, Président de la République
- Monsieur Edouard Philippe, Premier ministre
- Madame Annick Girardin, Ministre des Outre-mer



Cayenne, mardi 15 mai 2018

*Le Président de la
Collectivité territoriale de Guyane*

Madame Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 PARIS

Objet : situation du Centre hospitalier Andrée Rosemon

Madame la Ministre,

Dans la continuité des courriers en date du 29 novembre 2017 et du 4 mai 2018 par lesquels je vous alertais que la situation particulièrement difficile du service des urgences du Centre hospitaliers Andrée Rosemon (CHAR) de Cayenne, j'ai pris l'initiative de rencontrer les principaux acteurs concernés, à savoir les médecins urgentistes démissionnaires, ainsi que le Directeur de l'ARS, Monsieur Jacques Cartiaux et son équipe.

Il ressort de cette consultation que l'insuffisance de médecins urgentistes que connaît actuellement le Centre hospitalier résulte tant d'un problème d'attractivité de l'établissement, consécutif à une multiplicité de facteurs, qu'à un problème de stratégie générale, de coordination, et d'anticipation.

Il est désormais plus qu'urgent que vous vous empariez de ce dossier et que vous placiez les principaux acteurs de la santé en Guyane face à leurs responsabilités de façon, à court terme, à sortir l'hôpital de Cayenne de la zone de turbulences qu'il traverse actuellement, et, à moyen terme, à l'inscrire dans une dynamique de restructuration et de résorption progressive de tous les retards qu'il connaît en termes de moyens matériel et humain.

Madame la Ministre, je vous demande de me faire confiance sur un point précis : soyez assurée, vu le contexte ; vu les antécédents du CHAR en matière de décès de personnes dans des circonstances difficilement soutenables ; et vu l'indifférence que semble susciter la crise actuelle au niveau du Gouvernement, qu'au moindre décès suspect, vous aurez à assumer de fortes turbulences sociales en Guyane.

Les Guyanaises et les Guyanais n'accepteront pas, à juste raison, un nouveau drame qui serait consécutif non pas à la fatalité, mais à une défaillance de celles et ceux qui, quelque soit leur

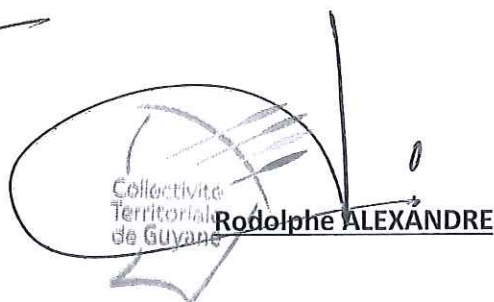
Page 1 sur 2

niveau de responsabilité, n'auront pas fait tout ce qui était en leur pouvoir pour permettre au Centre hospitalier de fonctionner correctement et de garantir une prise en charge digne et efficace des patients qu'il accueille notamment au service des urgences.

Je reste donc en attente d'un positionnement de votre part sur ce dossier et surtout d'une implication forte de votre ministère afin, dans un premier temps, que des médecins soient très rapidement recrutés en nombre suffisant de façon à pouvoir exercer leur activité dans des conditions conformes à la circulaire Touraine (soit à hauteur de 48 heures maximum de soins par semaine) ; et qu'au-delà des remplacements ponctuels de quelques semaines ou de quelques mois qui semblent se dessiner, une véritable stratégie soit mise en place incluant le recrutement de médecins à temps plein sur une longue période ainsi que la levée de l'ensemble des freins susceptibles de les dissuader de venir et de rester.

Persuadé que vous aurez pris la mesure de la crise que nous traversons actuellement et que vous mettrez tout en œuvre dans les meilleurs délais afin d'y apporter une réponse à la fois satisfaisante et durable, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Mon profond respect


Collectivité
Territoriale
de Guyane **Rodolphe ALEXANDRE**

Copie :

- Monsieur Edouard philippe, Premier ministre
- Madame Annick Girardin, Ministre des Outre-mer
- Monsieur Jacques Cartiaux, Directeur de l'ARS Guyane



Mme Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75 700 PARIS

Paris, le 7 juin 2018

Madame la Ministre,

Nous, parlementaires et Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, avons été reçus par votre cabinet le mercredi 30 mai 2018 afin d'évoquer le conflit social qui secoue actuellement le Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) de Cayenne.

Pour rappel, le 4 mai dernier, 17 des 25 médecins du service d'accueil des urgences et du SAMU 973 ont présenté leur démission à la direction du CHAR ou demandé leur mise en disponibilité afin de dénoncer, une nouvelle fois, les conditions indignes de prise en charge des patients et leurs conditions de travail fortement dégradées. Il est courant que les médecins de ce service effectuent 70 heures hebdomadaires quand la réglementation en vigueur fixe un plafond de 48 heures hebdomadaires.

Nous vous rappelons, Madame la Ministre, que cette mobilisation n'est pas isolée puisqu'il y a seulement un an, un mouvement social historique avait paralysé l'établissement pendant plus de deux mois. Aujourd'hui, alors que tous les services accusent un déficit flagrant de moyens humains, aucune réaction apparente de la direction ne semble se faire jour. A cet égard, la situation du service d'ophtalmologie est révélatrice. En seulement une année, celui-ci est passé de 4 à un seul médecin contraint à travailler d'astreinte 24 heures sur 24.

Madame la Ministre, vous comprendrez aisément que cette situation interroge les élus que nous sommes. Comment offrir des soins de qualité en ophtalmologie dans ces conditions ? Qui interviendra pour soigner l'œil d'un patient se trouvant en situation d'urgence ?

Pour répondre à cette situation, le gouvernement a mobilisé la réserve sanitaire, mandaté une agence d'intérim pour assurer les remplacements pendant les vacances scolaires et engagé des actions vouées à renforcer l'attractivité de la Guyane.

Cependant, nous craignons que ces mesures – aussi positives soient-elles – n'apportent que des réponses à très court terme. Par-delà les postes vacants et le manque d'attractivité, il faut en effet apporter des solutions aux dysfonctionnements relevés dans le service.

Madame la Ministre, moins que l'attractivité du territoire, c'est l'attractivité même du CHAR de Cayenne qui semble ici en question. En effet, de nombreux médecins démissionnaires sont restés en Guyane et on rejoint d'autres établissements de santé.

Dans ce contexte, il est selon nous indispensable d'engager un dialogue constructif entre les parties prenantes afin de redéfinir l'organisation du service et établir un échéancier précis des mesures visant à soulager les médecins et améliorer la qualité des soins.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Madame la Ministre, la mise en place dans les prochains jours d'une mission d'expertise confiée au Conseil National de l'Urgence Hospitalière capable d'analyser le fonctionnement et l'organisation des urgences du CHAR et d'établir un plan d'action efficace en collaboration étroite avec les médecins, la Commission Médicale d'Etablissement (CME), le Conseil de surveillance d'Etablissement, l'administration, et l'ARS Guyane.

A ce jour, l'audit du service des urgences effectué par l'ARS en février de cette année n'a vu aucune de ses préconisations être suivies d'effet. Nous ne souhaitons pas un changement de direction de l'établissement qui déstabiliserait encore davantage le fonctionnement du CHAR. Cependant, nous vous prions de bien vouloir étudier attentivement la mise en place d'une mission d'audit et d'assistance administrative afin de lever les freins et blocages existants et ainsi aider à la mise en place d'un mode de fonctionnement efficient pour palier les insuffisances constatées depuis de nombreux mois, quitte à prévoir un renforcement de la structure et la mise en place de formations spécifiques pour le personnel.

Nous sommes convaincus que des mesures simples permettraient de renforcer les effectifs du service d'urgence et enrayer ainsi la spirale de départs générant un temps de travail accru et des conditions de travail dégradées. Nous pourrions, par exemple, offrir un statut particulier aux jeunes médecins effectuant leur stage de spécialisation afin de ne pas dépasser les 48 heures hebdomadaires ; 6 jeunes seraient prêts à rejoindre le CHAR dès septembre dans ces conditions.

Il est temps de mettre fin à la crise chronique que connaît depuis trop longtemps le CHAR en raison d'un état de délabrement patent et de conditions de travail dégradées. Nous, parlementaires et Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, ne pouvons accepter l'état de déliquescence du principal hôpital de Guyane et notamment de son service des urgences. C'est la santé d'une population entière qui se retrouve mise en danger.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Gabriel SERVILLE, Député



Lénaïck ADAM, Député



Georges PATIENT, Sénateur



Antoine KARAM, Sénateur



Rodolphe Alexandre, Président de la CTG

